



SEANCE DU 21 MARS 2018

Par convocation du 15 mars 2018, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

Tous les membres assistent à cette réunion, à l'exception des absents excusés suivants :

- Jean-Luc BURY, adjoint, qui a donné procuration à Willy SCHWANDER, Maire,
- Denise GISSELBRECHT
- Sylvain MICHELOT
- Chantal ZIMMERMANN
- Clément RENAUDET

Le Maire salue les membres présents. Il ouvre la séance et présente ses condoléances à Jean-Luc BURY pour le décès de sa mère.

Puis, il passe à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

D-2018-13 Lecture et approbation du procès-verbal du 27/02/2018.

Désignation d'un secrétaire de séance.

D-2018-14 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2018.

D-2018-15 Approbation des comptes administratifs et de gestion – Exercice 2017

- Principal
- du Budget Annexe de la Zone d'Activités III.

D-2018-16 Affectation du résultat de l'exercice 2017

D-2018-17 Approbation des budgets primitifs – Exercice 2018

- Principal avec tableau d'attribution des subventions pour 2018.
- du Budget Annexe de la Zone d'Activités III – Rue de l'Europe.

D-2018-18 Décisions relatives à l'imputation de certaines acquisitions en investissement.

D-2018-19 DIVERS ET COMMUNIQUES

- 19.1 Urbanisme
- 19.2 Informations
- 19.3 Interventions



D-2018-13 LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
27 FEVRIER 2018
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2018 a été transmis à tous les membres. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents. Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Madame Virginie MUHR, désignée unanimement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2018-14 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES
- ANNEE 2018

Suite à la notification récente par la Direction Régionale des Finances Publiques, le Maire présente l'état des bases prévisionnelles, les allocations compensatrices ainsi que divers éléments utiles concernant le vote des taux pour 2018.

La volonté du Conseil Municipal est de maintenir les taux actuels vu l'augmentation constante ces dernières années des taux par l'intercommunalité et vu la progression régulière des bases valorisées d'office et réajustées.

Libellés	Bases notifiées (en euros) 2018	Tx appliqués par décision du conseil municipa	Variation de taux N - 1 (%)	Produit voté par le conseil Municipal
Taxe d'habitation	1 335 000	16,78 %	0 %	224 013
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 202 000	8,59 %	0 %	103 252
Taxe foncière sur propriétés non bâties	61 100	33,22 %	0 %	20 297
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	387 500	12,71 %	0 %	49 251
Total	2 985 600			396 813

La variation des bases 2018 par rapport à 2017 est de + 1,03 %.

La variation du produit 2018 par rapport à 2017 est de + 1,01 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2018-15 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION
- EXERCICE 2017

- **PRINCIPAL**
- **DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES III**

En l'absence du Maire qui a quitté la salle, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Virginie MUHR, 1^{ère} Adjointe, délibère sur les comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2017 passés en revue lors de la séance de travail.



Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- considérant que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 dans les différentes sections budgétaires, principale et Zone d'Activités III compris,

n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour l'ensemble des comptes du comptable et de l'ordonnateur et sont approuvés comme suit :

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	647 340,05 €
Recettes	766 737,82 €
<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</u>	119 397,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	526 046,82 €
Recettes	845 954,86 €
<u>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</u>	319 908,04 €

EXCEDENT GLOBAL : **439 305,81 €**

Les travaux et acquisitions de la section d'investissement en instance de réalisation et non réglés au 31 décembre 2017 s'élèvent à 601 000,00 €.

Par ailleurs, les recettes engagées non encaissées se montent à 268 000,00 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES III - RUE DE L'EUROPE 2017

Le Compte administratif du Budget annexe de la Zone d'Activités III rue de l'Europe est identique au compte de gestion du Trésorier et s'établit comme suit pour 2017 :



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	0,00 €

RESULTAT GLOBAL 0,00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2018-16 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence du Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
ce jour,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
DECIDE de l'affecter de la façon suivante :

(voir PJ)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

COMPTE ADMINISTRATIF N-1	EXPLICATIONS
Résultat de fonctionnement N-1 (2017)	
<u>Résultat de l'exercice 2017</u> (précédé du signe + ou -)	Titres émis en fonctionnement-mandats émis en 2017 en fonctionnement 766 737,82 - 647 340,05 (recettes 2017 - dépenses 2017) 119 397,77
<u>Résultat de clôture 2016</u>	Résultat reporté CA 2016 C/002 Fonctionnement-Excédent 247 858,07
Résultat CUMULE	Excédent CA 2017 Fonctionnement 367 255,84
Résultat de l'investissement N-1 (2017)	
<u>Résultat de l'exercice 2017</u> (précédé du signe + ou -)	Titres émis en investissement-mandats émis en investissement 2017 845 954,86 - 526 046,82 (recettes 2017 - dépenses 2017) 319 908,04
<u>Résultat de clôture 2016</u> Déficit	Résultat investissement CA 2016 -212 409,48
RESULTAT CUMULE	RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT au c/001 en recette investissement au BP 2018 107 498,56
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</u>	Différence entre Dépenses engagées et non mandatées et recettes engagées non recouvrées 333 000,00
Besoin de financement	601 000,00 - 268 000,00 = 333000,00
Excédent de financement (1)	au c/1068 en recette investissement au BP 2018 (333 000 - 107 498,56 = 225 501,44) 225 501,44
Besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002 (2)	Excédent Fonct.2017-Besoin de Financement (c/1068) 367 255,84 - 225 501,44 (résultat reporté en recettes en section de fonctionnement au BP 2018) (Titre Autre série) 141 754,40





D-2018-17 APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2018

- **PRINCIPAL AVEC TABLEAU D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2018**
- **DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES – RUE DE L'EUROPE**

C'est le 18^{ème} budget depuis 2001 et le cinquième de ce mandat dont les orientations principales ont été discutées en séances de travail.

Le Conseil Municipal, en possession du document de travail sur support papier, a étudié les propositions du Maire qui s'articulent autour des éléments suivants :

- Les résultats financiers de l'exercice 2017 présentent un excédent global intéressant de 439 305,81€ ;
- Le virement de 210 000,00€ à la section d'investissement ;
- La poursuite du maintien de la pression fiscale ;
- L'achèvement du dossier de transformation du POS en PLU ;
- La réduction des dépenses de fonctionnement, plus particulièrement à l'école avec le remplacement du système de chauffage et la mise en place de l'isolation des murs et des nouvelles fenêtres ;
- La mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité à l'école ;
- La participation pour l'extension des réseaux électriques, eau et assainissement ;
- L'impact sur les recettes de la ponction de 82 000,00€ du FNGIR et du Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales au profit des communes pauvres ;
- La préservation de la capacité de l'autofinancement afin de ne plus recourir à l'emprunt durant ce mandat pour financer les travaux d'investissement ;
- Diverses acquisitions (tables, chaises, vidéoprojecteur interactif pour école,...)

Puis, il procède à une analyse détaillée de la section d'investissement et de fonctionnement.

- **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT S'EQUILIBRE EN DEPENSES ET EN RECETTES :**

ONT ETE INSCRITS EN DEPENSES :	900 000,00 €
---------------------------------------	---------------------

*** CHAPITRE 011 DES CHARGES A CARACTERE GENERAL REGROUPE LES ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES, LES ACHATS NON STOCKABLES OU NON STOCKES, LES SERVICES EXTERIEURS, LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS AINSI QUE LES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES**

Il se répartit de la façon suivante pour un montant de **259 800 € 28,88%**

⇒ **ACHATS NON STOCKABLES OU NON STOCKES :**

Eau, assainissement, électricité, gaz. Combustibles pour l'atelier et le tracteur. Le carburant pour le groupe électrogène, la tondeuse, la voiture de service communale. Renouvellement des produits pharmaceutiques pour l'école, les services technique et administratif.

Les produits d'entretien, l'achat de petit matériel, outillage et mobilier, les engrais, prix maisons fleuries, les enrobés à froid, les vêtements de travail, les fournitures de bureau, scolaires et autres. Diverses fournitures tels les sachets pour les déjections canines, les sacs poubelles, le papier hygiénique, fleurs, semences, ... et autres fournitures de petits équipements.



⇒ SERVICES EXTERIEURS :

Location de la machine à affranchir, de la nacelle pour la pose et dépose des guirlandes de Noël, l'entretien des fossés, de la forêt, du matériel roulant, du mobilier, de la voirie et des bâtiments communaux..., le curage du « Schiffgraben » 3 à 4 fois par an

La maintenance des radars pédagogiques, des 2 défibrillateurs, des photocopieurs, des ordinateurs, des logiciels, l'hébergement extérieur de toutes les données informatiques, maintenance des chaudières "gaz" de tous les bâtiments pourvus du chauffage au gaz, la vérification des cloches et des paratonnerres des églises et de la mairie, maintenance du lave-vaisselle du Centre Socio-Culturel,

Toutes les primes d'assurance des bâtiments communaux, protection juridique, matériel roulant et des bénévoles. Les abonnements. La vérification des installations électriques. Entretien des bâtiments.

⇒ AUTRES SERVICES EXTERIEURS :

Les dépenses pour la fête des séniors, cérémonie vœux du Maire et 14 juillet. Arrangements Noces, Grands Anniversaires et Faire-part décès éventuels et gerbes pour décès. Vins d'honneur. Les imprimés administratifs. Les déplacements du personnel et du Maire. Les transports et les entrées des élèves à la piscine de SELESTAT et MARCKOLSHEIM.

L'affranchissement pour la mairie et l'école, téléphone et internet pour les bâtiments communaux. Les frais de formation du personnel. Les frais pour le Blattli.

⇒ IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES :

Taxes foncières, droits d'enregistrement divers.

*** CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES :**
239 800 € 26,64%

Personnel titulaire et non titulaire, Cotisations IRCANTEC, CNRACL, FNAL, caisses de retraites, CDG 67 et CNFPT... Personnel intérimaire pour remplacement

*** CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE PRODUITS** 82 000 € 9,11 %

Reversement FNGIR et FPIC

*** CHAPITRE 065 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :**
73 100 € 8,12 %

Les indemnités du Maire et des Adjoints ainsi que les cotisations salariales et patronales et le rachat de cotisations CAREL. Admissions en non-valeur, reversement du fonds d'amorçage à la CCS

Ci-après, le tableau qui détaille les différentes subventions allouées : (Voir PJ)

*** CHAPITRE 066 : CHARGES FINANCIERES** 30 200 € 3,36%

Les intérêts des emprunts et autres charges financières

*** CHAPITRE 067 : CHARGES EXCEPTIONNELLES :** 1 100 € 0,12%



* **CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES** **4 000 €** **0,44%**

Dépenses imprévues utilisées pour les transferts de crédits en cas de besoin par décisions modificatives

* **CHAPITRE 023 : VIREMENTA LA SECTION D'INVESTISSEMENT**
210 000 € **23,33%**

ONT ETE INSCRITS EN RECETTES :	900 000 ,00 €
---------------------------------------	----------------------

* **CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES :** **17 000 €** **1,89%**

Remboursement sur rémunération du personnel pour toute l'année pour les contrats aidés.
Remboursement sur charges de sécurité sociale, indemnités journalières CPAM pour agents relevant de l'IRCANTEC remboursement par YVELIN, AXA pour les agents relevant de la CNRACL après une franchise de 15 jours.

* **CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES :** **34 500 €** **3,83%**

Vente de bois. Concessions du cimetière. Location des droits de chasse et de pêche. Redevances pour occupation du domaine public par ERDF, Orange et suite à des poses d'échafaudage le long des voies communales et départementales.

Droits de photocopies. Recouvrement des frais de chauffage auprès de l'Eglise Protestante et des occupants des logements de l'école et du presbytère, auprès de la Communauté de Communes pour la micro-crèche, la bibliothèque et le périscolaire. Recouvrement eau-assainissement auprès des occupants des logements communaux loués.

* **CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES :** **516 350 €** **57,37%**

Contributions Directes. Droits de place. Taxe sur les 5 pylônes. Taxe sur l'électricité. Taxe sur les emplacements publicitaires non illuminés. Taxes afférentes aux droits de mutation.

* **CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :**
141 570 € **15,73%**

Dotations de l'Etat et franchise postale pour l'école. Différentes compensations TH, TF, FP.

* **CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :**
43 300 € **4,81%**



Location terrains communaux et des logements à l'école et au presbytère. Taxes sur les terrains communaux récupérées en partie auprès des preneurs. Location du Centre Socio-Culturel par la Commune

* **CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS :** **20 € 0,01%**

Revenus de titres Crédit Agricole.

* **CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS :** **5 505,60 € 0,61%**

Produit chasse périmé après 2 ans et mandats annulés sur exercice antérieur, versement par assurance suite sinistres partiels éventuellement.

* **CHAPITRE 002 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**
141 754,40 € 15,75%

Voir affectation du résultat de 2017

□ **LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'EQUILIBRE EN DEPENSES ET RECETTES A :**

ONT ETE INSCRITS EN DEPENSES :	977 000,00 €
---------------------------------------	---------------------

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES CONCERNANT INVESTISSEMENTS NON INDIVIDUALISES EN OPERATIONS 041 **40 000 € 4,09%**

Frais d'études, Frais d'insertion, suivis de travaux par C/en recettes d'investissement

OPERATIONS FINANCIERES comprenant **146 000 € 14,94%**

Les dépenses imprévues, le remboursement du capital des emprunts.

LES INVESTISSEMENTS EN OPERATIONS : **791 000 € 80,97%**

Opérations d'équipement	n° 12 Travaux alignements	5 300 €
	n° 13 Travaux diverses rues	30 000 €
	n° 14 Travaux tous réseaux	32 000 €
	n° 150 Centre Socio-Culturel	11 200 €
	n° 160 Presbytère Protestant	1 000 €
	n° 200 Terrains	11 000 €
	n° 211 Eglise Protestante	2 000 €
	n° 220 Ecole	629 000 €
	n° 240 Halle Communale	12 000 €
	n° 260 Eglise Catholique	5 000 €
	n° 29 Restauration de ruisseaux	25 000 €
	n° 500 Mairie	7 500 €
	n° 501 Frais POS-PLU	18 000 €
	n°70 Autres acquisitions et matériel de voirie	2 000 €

Les montants précités comprennent les reports de 2017 se montant à 601 300 €.



ONT ETE INSCRITS EN RECETTES :	977 000,00 €
---------------------------------------	---------------------

OPERATIONS D'ORDRE COMPRENANT : **250 000 € 25,59%**

- Virement de section à section (du C/023 Dépenses Fonctionnement au C/021 Recettes d'Investissement)
- Frais d'insertion et d'études par C/ en dépenses d'investissement

OPERATIONS FINANCIERES COMPRENANT : **421 000 € 43,09%**

- Fonds de compensation de la TVA
- Taxe d'aménagement
- Excédent de fonctionnement et d'investissement N-1

RECETTES D'EQUIPEMENT COMPRENANT : **306 000 € 31,32%**

Ce chapitre comprend toutes les subventions accordées par l'Etat, la Région, le Département et autres pour les travaux entamés en 2017, poursuivis en 2018 et les nouveaux projets. Les montants précités comprennent les reports de 2017 se montant à 268 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES S'EQUILIBRE DE LA FACON SUIVANTE POUR 2018 :

Les montants inscrits à ce budget représentent les dépenses et les recettes pour équiper toute la zone.

Dépenses et recettes de fonctionnement	670 000 €
Dépenses et recettes d'investissement	215 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

ETAT DES SUBVENTIONS BUDGET PRIMITIF 2018

Commune de **BALDENHEIM**
 DEPARTEMENT DU BAS-RHIN PERCEPTION DE SELESTAT
 SUBVENTION



	Vote 2016	Réalisé 2016	Propositions 2017	Vote 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018	Vote 2018
6574 Subventions.....	18 000,00	11 238,00	18 000,00	18 000,00	14 309,00	18 000,00	18 000,00
Dépenses C/6574							
Amicale Sapeurs-Pompiers	230,00	230,00	230,00	230,00	230,00	230,00	230,00
Lutte contre la faim CCFD	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00
Bleuets de France (ONAC)	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Croix Rouge Française	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00
Aveugles	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00
Lutte contre le Cancer-Ligue	46,00	46,00	46,00	46,00	46,00	46,00	46,00
Maladies respiratoires	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00
Sclérose en plaques	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
A.P.E.I.	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
A.C.L.A.S.	1 400,00	1 400,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
A.F.M.Ass.Française Myopathes	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Donneurs de sang	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Coop.Scol.-Friand.fête Noël 1,52€ 105 élèves	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
Ecole de Musique Inter.Ried EMIR	6 000,00	4 400,00	5 000,00	5 000,00	4 330,00	5 000,00	5 000,00
IRCAD	230,00	230,00	230,00	230,00	230,00	230,00	230,00
Amicale Pêche Baldenheim	2 739,00	2 739,00	2 640,00	2 640,00	2 640,00	2 640,00	2 640,00
Classe découverte BALD Coop. Scol. Pour 2017	1 000,00	0,00	1 575,00	1 575,00	1 435,00	1 575,00	1 575,00
Collège de MARCKOLSH. J-J WALTZ Voyages	1 000,00	525,00	1 000,00	1 000,00	315,00	1 000,00	1 000,00
Ass. Rég. "L'aide aux handicapés mot." ARAHM	46,00	46,00	46,00	46,00	46,00	46,00	46,00
Restaurant du Cœur	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Aides (Sida)	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00
Ecomusée	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Société St Vincent de Paul MARCKOLSHEIM	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00
Concert Victor NESSLER			750,00	750,00	750,00	750,00	750,00
Ravalement façades	2 000,00	500,00	2 000,00	2 000,00	500,00	2 000,00	2 000,00
Emmatis	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Subvention pour élèves collèges autres que Marckolsheim	500,00	35,00	35,00	35,00	0,00	35,00	35,00
Centre anti-bruit (dissolution en 2016)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Association l'Hêtre	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
Fédération Française des Diabétiques	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
RESI (Relais Emploi Santé Insertion)	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00
Paprika	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prévention routière	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Paprika	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00
Casque d'Or	100,00	0,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
Autres	1 517,00	0,00	661,00	661,00	0,00	711,00	711,00
Association les p'tites pommes blanches			200,00	200,00	200,00	200,00	200,00



D-2018-18 DECISIONS RELATIVES A L'IMPUTATION DE CERTAINES ACQUISITIONS EN INVESTISSEMENT

Certaines dépenses de matériel et de mobilier dont la valeur unitaire est inférieure au seuil fixé par décret (500 € HT) ne peuvent être inscrites en section d'investissement que sur décision expresse de l'assemblée délibérante à condition que les biens revêtent un caractère de durabilité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'imputation des dépenses susvisées aux articles concernés en section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant pris connaissance du seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement.

DECIDE d'inscrire expressément en section d'investissement du budget primitif 2018 les biens meubles individualisés ci-après dont le coût unitaire est susceptible d'être inférieur à 500 € HT et qui ont un caractère de durabilité, à savoir :

POUR L'ECOLE

- Mobilier divers
- Tablettes tactiles

AUTRES MOBILIERS ET MATERIELS

- Panneaux de voirie divers et de signalisation
- Plaques de rues et numéros de maison
- Eclairage de Noël
- Panonceaux divers (crash avion)
- Arbres et arbustes
- Barrières

INCENDIE

- Extincteurs

POUR MAIRIE

- Mobilier divers
- Matériel de bureau divers

POUR CENTRE SOCIO-CULTUREL ET TERRAIN DE SPORTS

- Bancs
- Poubelles
- Panneau Responsabilité
- Tables
- Potelet avec chaîne

ADOPTE A L'UNANIMITE



D-2018-19 DIVERS ET COMMUNIQUEES

19.1 URBANISME

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a été enregistré en Mairie les dépôts de documents d'urbanisme suivants :

- 2 Permis de construire N° 4 et 5
- 2 Déclarations Préalable de travaux N° 1 et 2
- 1 Demande de certificat d'urbanisme N° 4
- 1 Permis de démolir N° 1
- 0 Permis d'aménager

19.2 INFORMATIONS ET DOCUMENTS A CONSULTER

- Dossier départemental sur les Risques Majeurs
- Bilan de mi-mandat de André REICHERT, Sénateur du Bas-Rhin

19.3 INTERVENTIONS

Intervention de Virginie MUHR :

« Lors de la séance plénière du jeudi 8 mars 2018, j'ai été interpellée par Monsieur Renaudet quant au fait que l'inauguration des statues n'ait pas fait l'objet d'un article dans le Blattli, en m'accusant soit d'oubli soit de boycott.

Je réitère aujourd'hui ma réponse faite le soir même à Monsieur Renaudet : en tant que membre de la commission communication il était parfaitement habilité à faire une proposition d'article.

Il semblerait que sa présence ou plutôt devrais-je dire sa non présence systématique aux réunions de travail de la commission communication explique qu'il ne soit pas au courant de certains points.

La commune dispose aujourd'hui d'outils de communication modernes, efficaces et conviviaux, aux antipodes de ce qui existait quand Monsieur Renaudet était en charge de ce dossier et quand Monsieur le Maire Willy Schwander m'a demandé de m'occuper de la communication.

Je tiens d'ailleurs à remercier tous les membres du conseil municipal qui prennent une part très active dans la réussite de ces projets, que ce soit par la proposition d'articles, leurs rédactions ou même la distribution des Blattlis.

Je vais répondre à Monsieur Renaudet par quelques chiffres :

- les statues et plus largement la société de Musique ont fait l'objet
 - de 10 post sur la page Facebook du village touchant ainsi près de 3450 personnes,
 - de 7 articles sur le site Internet du village et
 - de presque autant d'articles dans le bulletin communal.
- l'inauguration des statues en particulier, a été traitée par
 - 1 post en direct sur Facebook et
 - par un article sur le site Internet du village.

Oui, il n'y a pas eu d'article dans le Blattli, mais au moment de la parution du Blattli suivant, en janvier 2017, ce sujet avait déjà été largement traité et n'était plus d'actualité.



Je m'étonne d'ailleurs de cet intérêt soudain pour le Blattli puisque Monsieur Renaudet a, à plusieurs reprises, soutenu que ces articles étaient et je le cite, "inutiles" ou que "personne ne le lit" et "qu'il vaudrait mieux arrêter sa diffusion sous format papier car tout le monde à Internet aujourd'hui"

Alors à la question de Monsieur Renaudet s'il s'agit d'un oubli ou d'un boycott de ma part, je réponds par une autre question, s'agit-il, de sa part, d'ignorance ou de mauvaise foi.

Et je déplore vivement qu'il ne soit pas présent ce soir, lors d'une des réunions les plus importantes de l'année qu'est le vote du budget communal pour entendre ces quelques chiffres éloquents. »

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 22h00